

JOURNAL

COVID-19 : LES CONSEQUENCES DE LA MISE EN CHOMAGE PARTIEL POUR UNE GRANDE PARTIE DE LA POPULATION FRANÇAISE



En deux jours, c'est un million de salariés supplémentaire pour lesquelles les entreprises ont fait des demandes de mise en chômage partiel a annoncé la ministre du travail Muriel Pénicaud

La France au chômage partiel

LE CHOMAGE TECHNIQUE OU PARTIEL, EST UNE SITUATION DANS LAQUELLE LES SALARIES D'UNE ENTREPRISE SUBISSENT UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ EN DESSOUS DE L'HORAIRE LEGAL DE TRAVAIL, DU FAIT D'UNE RÉDUCTION TEMPORAIRE DE L'ACTIVITÉ

Qu'en est-il des ménages français ?

Pour l'heure, la crise sanitaire causée par le covid-19 n'a amputé les revenus que d'une minorité de français. Pourtant, selon l'OFCE, les salariés en chômage partiel devraient perdre au minimum 2,7 milliards d'euros de revenus, soit 410 euros en moyenne pour huit semaines de confinement. En d'autres termes, cette situation vient de creuser de nouvelles inégalités dans la population.

Sept français sur dix épargnés

« Sur les 55 millions d'adultes de plus de 15 ans, 4 sur 10 sont des inactifs. Ils ne sont donc pas individuellement concernés par une baisse de rémunération, sauf s'ils ont un conjoint actif touché », reprend Xerfi. Le chômage partiel touche environ 12 millions de français en moyenne, la perte de revenu pour les deux mois devrait être de l'ordre de 410 euros pour l'OFCE, et de 600 euros pour le cabinet Xerfi. Mais là encore, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. « Au Smic, l'indemnisation est de 100 %. Elle est plafonnée au-delà de 4,5 fois le salaire minimum. A ces niveaux de rémunération, moins de 5 % des salariés sont concernés », reprend le cabinet. En effet, les pensions de retraite sont toujours



COVID-19 : cinq millions de salariés sont actuellement au chômage partiel. Le marché de l'emploi ressent de plein foudroié l'épidémie de coronavirus...

versées, les indemnités pour les 2,7 millions de chômeurs vont être payées. Même chose pour les fonctionnaires qui vont recevoir les salaires. En effet, certains salariés sont particulièrement pénalisés : « Je perds 25% de mon salaire, et mon mari perd 32% » déplore Gwen.

Le marché de l'emploi instable ?



La grande majorité des salariés concernés, soit 59%, travaillent dans une entreprise comptant moins de 50 personnes. « À l'inverse, ceux qui travaillent dans des établissements de plus de 250 salariés représentent 15 % des salariés en activité partielle, alors que ces établissements recouvrent 20 % de l'emploi salarié privé », met en lumière cette seconde édition du tableau de bord hebdomadaire de l'emploi. Concernant les secteurs les plus touchés, il s'agit sans grande surprise du commerce et de la réparation des automobiles 22,5%

de l'hébergement et de la restauration (14,7 %), de la construction (14,2 %), et des activités de services spécialisés, scientifiques et techniques (12,9 %). À eux quatre, ces secteurs représentent 64% des demandes de chômage partiel. Enfin, au niveau géographique, c'est l'Ile-de-France qui compte le plus de demandes avec 23,8%, suivi de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 12,8%.

Une indemnisation pour toutes les entreprises ?

Les entreprises confrontées pendant la crise du covid-19 à une obligation de fermeture peuvent prétendre au chômage partiel. Ces demandes doivent être déposées sur le portail dédié. L'employeur à 30 jours à compter du placement de ses salariés en activité partielle pour effectuer cette opération. Mais cette décision n'est qu'une prévision de chômage partiel. A échéance habituelle de la paie, l'employeur verse lui-même les indemnités à ses employés. Il faut donc qu'il procède à une deuxième étape pour se faire rembourser. Il a alors un an pour effectuer une demande d'indemnisation, toujours sur le même portail. A ce stade, il est alors demandé à l'employeur de renseigner à l'administration les heures hebdomadaires réellement travaillées ou réellement chômées pour chacun de ses salariés. L'Agence de service et de paiement (ASP) effectue ensuite les versements aux entreprises, "systématiquement à 10 jours", a précisé la ministre du Travail. Si certains employeurs n'ont pas encore été remboursés, c'est qu'ils ont, comme l'explique la ministre, certes effectué une demande de chômage partiel, mais pas encore leur demande d'indemnisation.

Covid-19 : le dispositif du chômage partiel



Une exception chez Amazon

Le ministère du travail refuse la demande de chômage partiel d'Amazon. Les syndicats du leader de la vente en ligne avaient mis la pression sur le gouvernement en affirmant qu'accorder cette aide serait scandaleux car « la fermeture des sites de l'entreprise n'est pas liée à une baisse d'activité mais à une décision de justice ». Amazon France s'est vu refuser sa demande en vue de bénéficier du chômage partiel, a annoncé, lundi 4 mai, le ministère du travail. Dimanche, les syndicats du leader de la vente en ligne avaient exercé leur pression sur ce point en affirmant qu'accorder à l'entreprise le bénéfice de ce dispositif d'aide exceptionnel pour la crise due au coronavirus serait scandaleux. « La réponse a été négative, car la fermeture des sites de l'entreprise n'est pas liée à une baisse d'activité mais à une décision de justice. Et le chômage partiel n'est pas prévu pour cela », explique-t-on au cabinet de la ministre du travail, Muriel Pénicaud.



Les grandes entreprises moins pressées

Toujours selon les données de la Dares, sur près de 1,3 million de demandes d'autorisation préalable d'activité partielle déposées au 11 mai, seules 891 000 demandes d'indemnisation ont été également émises. Pour le seul mois de mars, seuls 48% des salariés couverts par une demande d'autorisation de chômage partiel ont bien bénéficié d'une indemnisation. Toutefois, "ce rapport est de 68% pour les entreprises de moins de 50 salariés et de 24% pour les entreprises de plus de 250 salariés", précise la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France

Un choix assumé

Le gouvernement avait initialement prévu de mobiliser 8 milliards et demi d'euros sur deux mois pour indemniser les employeurs, mais la facture a dérapé, et ce n'est pas fini. Il table désormais sur 19,6 milliards d'euros sur trois mois. Et c'est du jamais vu. Jusque-là, cette mesure souffrait plutôt d'une certaine complexité. Même pendant la crise de 2008-2009, elle n'avait touché que 300 000 personnes. Résultat : la facture dérape. Le gouvernement table maintenant sur près de 20 milliards d'euros de dépenses, après avoir budgété 8 milliards et demi d'euros, et ce n'est sans doute pas fini. Alors c'est le prix à payer pour éviter les licenciements, en cette période de fort ralentissement de l'activité. Un choix assumé par l'État qui, en assouplissant les règles, dit s'être inspiré de l'Allemagne. Pendant la crise de 2008, son système d'activité partielle ("Kurzarbeit") avait alors permis de sauver quelques 200 000 postes.

Des mesures prises par l'Etat en juin ?

L'État va progressivement baisser la prise en charge du chômage partiel à partir du 1er juin, a détaillé ce matin la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, au lendemain de la déclaration du premier ministre Édouard Philippe sur le déconfinement. Quelque 11,3 millions de Français sont concernés à ce jour par ce dispositif, dans 890.000 entreprises. « On a évité des vagues de licenciement », a dit la ministre. « Le 1er juin n'est pas un couperet. Nous avons quelques semaines pour nous organiser, pour commencer à relancer l'économie, indispensable. Il va y avoir un taux de prise en charge de l'État moins important, ça va être progressif, en douceur », a détaillé Muriel Pénicaud. Il y aura probablement « un petit reste à charge pour les entreprises », a-t-elle ensuite ajouté. Le chômage partiel représente un coût de 24 milliards d'euros pour l'État. C'est un arbitrage délicat qui se trouve entre les mains du premier ministre Édouard Philippe et de la ministre du travail Muriel Pénicaud. « Aujourd'hui, il n'y a pas tellement de raison que ce soit l'État qui continue à payer l'intégralité des salaires de 12 millions de salariés en France en chômage partiel a prévenu cette dernière. Avec la sortie du confinement lié au coronavirus, l'exécutif doit décider de la bonne équation pour réduire la voilure du très coûteux dispositif de chômage partiel (25 milliards d'euros en moins de trois mois), le « plus généreux d'Europe », sans retirer trop rapidement cette perfusion qui a permis aux entreprises d'éviter une vague de licenciements massifs.

Matthieu Cornu